

**VILLE DE PARIS**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PREALABLE**

**AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE  
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
ET A L'ABROGATION D'UN ALIGNEMENT  
AVENUE DE LA PORTE DE SAINT-OUEN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

*L'enquête a été effectuée du 13 juin au 27 juin 2019*

# SOMMAIRE

	Pages
I. PREAMBULE	3
II. OBJET DE L'ENQUETE	3
2.1 Les textes législatifs et réglementaires	3
2.2 Le projet soumis à enquête	3
III. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	4
3.1 L'organisation de l'enquête	4
3.2 La publicité préalable	4
3.3 Les permanences du commissaire enquêteur	5
3.4 Le dossier d'enquête publique	5
IV. ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES	5
V. CLOTURE DE L'ENQUETE	5

## I. - PREAMBULE

Par arrêté du 18 avril 2019 publié au Bulletin Officiel de la Ville de Paris du 21 mai 2019 (page 2087), Madame la Maire de Paris a prescrit une enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 13 juin au 27 juin 2019 inclus, afin d'informer le public et de recueillir ses observations sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public routier et d'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen, préalablement à l'acte administratif constatant le déclassement prévu à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Par l'article 3 de l'arrêté précité, Monsieur Jean-Paul BETI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

## II. - OBJET DE L'ENQUETE :

### 2.1 – Les textes législatifs et réglementaires :

L'enquête a été réalisée dans les conditions et formes prévues par :

- les articles L 112-1, L141-3 et suivants et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière,
- les articles L 134-1 et suivants et R 134-5 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Le présent rapport, prescrit par l'article 5 de l'arrêté précité du 18 avril 2019, présente l'enquête et analyse les observations recueillies.

Le commissaire enquêteur consigne ses conclusions motivées et son avis dans un document séparé qui constitue la deuxième partie du présent dossier,

### 2.2 – Le projet soumis à enquête :

Le projet concerne à la fois le déclassement du domaine public routier d'une emprise située avenue de la Porte de Saint-Ouen, rue Camille Blaisot, rue André Bréchet et voie AR/17, et l'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Le site de la Porte de Saint-Ouen est bien desservi par les transports en commun. Sa proximité du boulevard périphérique lui assure un bon accès au réseau autoroutier. Il est situé à proximité de l'hôpital Bichat, du stade Max Roussié et du square Henri Huchard.

Ce secteur est donc particulièrement bien placé pour accueillir une opération du programme "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui s'inscrit aussi dans "l'Arc de

l'Innovation", ayant pour objectifs le développement économique, la transformation urbaine et la création d'emploi.

Le projet d'aménagement de la Porte de Saint-Ouen prévoit la réalisation de l'ensemble immobilier "17 & Co" porté par BNP Paribas Real Estate, ensemble, qui sera un lieu de destination, de séjour, de travail et de loisirs.

Ce projet concerne une emprise d'environ 4.359 m<sup>2</sup>, et comprend le rétablissement du parking et de la station-service. Il nécessite le déclassement d'une partie du domaine routier et l'abrogation de l'alignement de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen.

### III. - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

#### 3.1 – L'organisation de l'enquête :

Le commissaire enquêteur a été désigné par arrêté de Madame la Maire de Paris du 18 avril 2019.

L'enquête préalable au déclassement d'une partie du domaine public routier et à l'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen a été prescrite par l'arrêté précité de Madame la Maire de Paris du 18 avril 2019.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours consécutifs du 13 juin au 27 juin 2019, était destinée à informer le public et recueillir ses observations sur le projet de déclassement d'une partie du domaine public routier et d'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Le commissaire enquêteur a visité les lieux le 12 juin 2019.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête étaient déposées en mairie de Paris 17ème pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête et un registre dématérialisé étaient également accessibles pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse : <http://portedesaintouen.enquetepublique.net>.

#### 3.2 – La publicité préalable :

L'avis d'enquête est paru dans le journal Le Parisien et dans le journal Libération des 29 mai et 14 juin 2019.

Il a été affiché :

- dans les mairies de Paris 17ème, Paris 18ème, Paris 8ème et Paris 9ème,
- à la station de métro Porte de Saint-Ouen,
- à hauteur du 38 rue André Bréchet,
- à l'angle de la rue Henri Huchard et de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen,
- à l'angle de la rue Camille Blaisot et de la rue André Bréchet.

Par ailleurs, l'enquête a été annoncée sur le site Internet de la Ville : [www.paris.fr/participez/participation-citoyenne/concertations-et-enquetes-publiques-2460](http://www.paris.fr/participez/participation-citoyenne/concertations-et-enquetes-publiques-2460).

### 3.3 – Les permanences du commissaire enquêteur :

Les permanences ont été organisées et tenues par le commissaire enquêteur en mairie de Paris 17ème aux dates et heures suivants :

- jeudi 13 juin 2019 de 9h à 11h,
- mercredi 19 juin 2019 de 15h à 17h,
- jeudi 27 juin 2019 de 17h à 19h,

### 3.4 – Le dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête comportait les pièces suivantes :

- Pièce 1 - Arrêté prescrivant l'enquête publique
- Pièce 2 - Notice explicative
- Pièce 3 - Plan de situation
- Pièce 4 - Plan parcellaire
- Pièce 5 - Appréciation par nature des dépenses

## IV. - ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES :

Aucune observation n'a été déposée sur le registre de la mairie de Paris 17ème.

Aucun courrier n'a été remis au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre dématérialisé.

## V. - CLOTURE DE L'ENQUETE :

Le registre des observations avec les pièces annexées a été remis au commissaire enquêteur le 27 juin 2019 au soir à la fermeture de la mairie au public. Le commissaire enquêteur a alors pu procéder à la clôture du registre.

Le commissaire enquêteur a également récupéré le registre dématérialisé visé ci-avant.

Le commissaire enquêteur a rédigé le présent rapport, rendu ses conclusions motivées et formulé son avis. Ces conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur figurent dans un document séparé du rapport, qui constitue la deuxième partie du présent dossier.

Fait le 28 juin 2019,

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP. BETI', written over a horizontal line.

Jean-Paul BETI

**VILLE DE PARIS**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PREALABLE**

**AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE  
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
ET A L'ABROGATION D'UN ALIGNEMENT  
AVENUE DE LA PORTE DE SAINT-OUEN**

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS  
DU  
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

*L'enquête a été effectuée du 13 juin au 27 juin 2019*

# SOMMAIRE

	Pages
<b>CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</b>	<b>3</b>
<b>AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</b>	<b>4</b>



## CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur rappelle en préambule qu'il n'a qu'un rôle consultatif. Il a pour mission de recueillir les observations du public sur le projet soumis à enquête publique, de les analyser, et de donner son avis sur le projet sur la base de conclusions motivées. Il peut aussi émettre des suggestions, faire des recommandations, appeler l'attention de l'auteur du projet sur tel ou tel point lui semblant mériter réflexion, et formuler des réserves.

Le projet concerne à la fois le déclassement du domaine public routier d'une emprise située avenue de la Porte de Saint-Ouen, rue Camille Blaisot, rue André Bréchet et voie AR/17, et l'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Le site de la Porte de Saint-Ouen est bien desservi par les transports en commun. Sa proximité du boulevard périphérique lui assure un bon accès au réseau autoroutier. Il est situé à proximité de l'hôpital Bichat, du stade Max Roussié et du square Henri Huchard.

Ce secteur est donc particulièrement bien placé pour accueillir une opération du programme "Inventons la Métropole du Grand Paris", qui s'inscrit aussi dans "l'Arc de l'Innovation" ayant pour objectifs le développement économique, la transformation urbaine et la création d'emploi.

Le projet d'aménagement de la Porte de Saint-Ouen prévoit la réalisation de l'ensemble immobilier "17 & Co" porté par BNP Paribas Real Estate, ensemble, qui sera un lieu de destination, de séjour, de travail et de loisirs.

Ce projet concerne une emprise d'environ 4.359 m<sup>2</sup>, et comprend le rétablissement du parking et de la station-service. Il nécessite le déclassement d'une partie du domaine routier et l'abrogation de l'alignement de l'avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Le commissaire enquêteur constate donc que le projet rendra le secteur attractif et renforcera le lien entre la Ville de Paris et la Ville de Saint-Ouen. L'opération immobilière permettra une requalification du domaine public pour en faire un lieu d'échanges et de rencontres, alors qu'il n'a aujourd'hui essentiellement qu'une fonction de transit.

Le commissaire enquêteur relève enfin qu'aucune observation n'a été formulée par le public, et que le projet ne soulève par conséquent pas d'objection du public.

## AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Vu les lois et règlements relatifs à la propriété des personnes publiques, à la voirie routière et aux relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2019 de Madame la Maire de Paris prescrivant l'enquête publique ;

Vu les pièces du dossier de l'enquête publique ;

Considérant :

qu'en la forme, les dispositions légales et réglementaires relatives à l'enquête publique ont été suivies, le public, informé par voie d'annonces dans la presse, par le site Internet de la Ville de Paris, par des affiches devant la mairie du 17ème arrondissement et devant les mairies des arrondissements limitrophes, ainsi qu'en quatre emplacements au voisinage du projet, ayant pu librement s'exprimer lors d'entretiens avec le commissaire enquêteur, ou en consignait ses observations sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé, ou encore en les adressant par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Paris 17ème ;

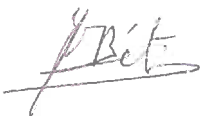
que le déclassement du domaine public routier d'une emprise située avenue de la Porte de Saint-Ouen, rue Camille Blaisot, rue André Bréchet et voie AR/17, et l'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen permettront la réalisation de l'opération immobilière "17 & Co", qui s'inscrit dans "l'Arc de l'Innovation" ayant pour objectifs le développement économique, la transformation urbaine et la création d'emploi ;

que le secteur de la Porte de Saint-Ouen est particulièrement bien placé pour accueillir cette opération qui entre dans le cadre du programme "Inventons la Métropole du Grand Paris" ;

**le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur le projet de déclassement du domaine public routier d'une emprise située avenue de la Porte de Saint-Ouen, rue Camille Blaisot, rue André Bréchet et voie AR/17, et l'abrogation d'un alignement avenue de la Porte de Saint-Ouen.**

Fait le 28 juin 2019,

Le Commissaire Enquêteur



Jean-Paul BÉTI